



APPEL À CANDIDATURES

Maîtres d'ouvrage,
maîtres d'œuvre publics
ou privés, entreprises
**Valorisez vos opérations
exemplaires réalisées dans
les Hautes-Alpes !**

GRAND PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA CONSTRUCTION, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE DURABLES 2025



Grand Prix organisé par
le Département et le CAUE 05.



Hautes-Alpes
le département

05

Hautes-Alpes

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



APPEL À CANDIDATURES

En matière de constructions et d'aménagements, notre territoire haut-alpin est confronté à de nombreux défis et enjeux.

Il est notamment essentiel que le développement ou le renouvellement d'équipements et d'infrastructures nécessaires aux services publics ou aux activités économiques, mais aussi l'urgente création ou rénovation de logements, intègrent un fort degré d'exigences en matière de qualité architecturale et de durabilité.

Dans ce domaine, les connaissances et les savoir-faire des différents acteurs intervenant à toutes les phases de la chaîne de la construction ne manquent pas. Ils permettent d'engager des démarches vertueuses et innovantes, de favoriser les énergies renouvelables et décarbonées, d'atteindre une meilleure performance énergétique ou encore de mettre en œuvre des éco matériaux.

Nous devons le faire savoir et c'est dans ce but que le Département a créé ce Grand Prix Départemental de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durables et en a confié l'organisation au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes.

Nous incitons donc les maîtres d'ouvrage (élus, particuliers, entrepreneurs, agriculteurs, etc...), maîtres d'œuvre (architectes, constructeurs, ...), professionnels de la construction et de l'aménagement (entreprises, artisans, bureaux d'études, etc...), qui ont porté et achevé un projet correspondant à cet objectif depuis moins de 5 ans, à participer à cette 9ème édition.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 août 2025!

Pour tout complément d'information ou pour toute aide dans le montage de votre dossier de candidature, nous vous invitons à vous rapprocher du CAUE 05 (04 92 43 60 31 – j.breniere@caue05.com).

Soyez fiers de contribuer ainsi à la valorisation de vos réalisations et des Hautes-Alpes!

Jean-Marie BERNARD

Président
du Département

Marc VIOSSAT

Vice-Président
du Département
en charge de la transition énergétique
et des mobilités alternatives

Inscriptions avant le 31 août 2025.
Renseignements auprès du CAUE 05 pour toute aide
ou complément d'information :
04 92 43 60 31 / mail : j.breniere@caue05.com

Crédits photos (Lauréats de la 8ème édition) : Archives départementales de Gap ; Moe Atelier d'architecture Dufayard / Médiathèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur ; Moe : d'ores et déjà – atelier d'architecture / Gite associatif « l'Ecrin 82-4000 » à Briançon ; Moe : Alain Gallinet architecte.

Photos fournies par les candidats

Conception graphique : Agence vingt-quatre.



RÈGLEMENT

Article 1 : Les opérations admises

Peuvent concourir tous les AMENAGEMENTS, CONSTRUCTIONS, REHABILITATIONS achevés après le 1^{er} janvier 2020 et situés dans le département des Hautes-Alpes.

Exemples (liste non exhaustive) :

- **Les bâtiments publics** (mairies ; écoles ; bibliothèques ; équipements sportifs ; salles polyvalentes ; ...)
- **Les bâtiments d'activités** (industriels ; commerciaux ; agricoles ; ...)
- **Les constructions destinées à l'habitat** (maisons individuelles ; résidences et copropriétés ; logement social ; ...)
- **Les équipements de production d'énergie** (champs ou couvertures de panneaux photovoltaïques ; chaufferies bois ; microcentrales ; ...)
- **Les aménagements d'espaces** (places, entrées, traversées de villes ou villages ; cheminements ; aires de stationnements ; espaces ludiques et de loisirs ; jardins publics ; zones artisanales ; ...)

Article 2 : Les critères d'évaluation

Le jury évaluera les projets au travers des critères suivant :

- Les choix et performances énergétiques
- Le choix des matériaux, mobiliers et technologies utilisés
- La qualité architecturale, urbaine et paysagère
- L'enjeu foncier
- La prise en compte de la biodiversité et de la préservation des ressources

Ces critères sont présentés et détaillés dans le dossier de candidature.

Article 3 : Qui peut candidater ?

Tout maître d'ouvrage/propriétaire public ou privé, maître d'œuvre ou professionnel peut déposer une candidature. Toutefois, aucune candidature ne pourra être acceptée sans l'accord du maître d'ouvrage ou du propriétaire.

Les projets lauréats des éditions précédentes ne peuvent redéposer une candidature.

Article 4 : Le dossier de candidature

Chaque participant devra remplir un dossier de candidature, qui comportera :

- **La fiche de candidature et de renseignements** pour chaque opération.
- **Des éléments photographiques** (10 photos libres de droit maximum), présentant notamment une vue lointaine (opération dans son contexte environnant), une vue proche (opération dans son environnement proche), des vues intérieures et extérieures, des détails,...
- **Des éléments graphiques** : le plan de situation et le plan masse, et tout autre plan significatif.

Attention : le candidat autorise les organisateurs à user librement à des fins non commerciales des pièces et documents constituant le dossier de candidature.

Article 5 : Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur les sites internet

→ du CAUE (www.caue05.com)

→ du Département (www.hautes-alpes.fr).

Ils devront être retournés, au plus tard le 31 août 2025 :

Par mail à l'adresse suivante : j.breniere@caue05.com

Seuls les dossiers complets seront examinés par le jury.

Article 6 : Composition du Jury

Le jury est coprésidé par le Président du Département et le Président du CAUE, ou leurs représentants. Il est composé d'élus et techniciens du Département et du CAUE05.

Article 7 : Organisation du jury

Le jury est chargé d'étudier l'ensemble des candidatures afin de désigner les lauréats.

Article 8 : Lecture du Palmarès

Le palmarès sera rendu public à l'occasion d'une cérémonie officielle de remise des prix. Les lauréats seront valorisés dans le référentiel départemental (www.caue05.com/referentiel), dans des publications du Département, ainsi que dans la presse spécialisée et locale.

